

INCARVILLE

GARE DE PÉAGE DE L'A13 Début des travaux vers une autoroute à flux libre

Sanef a entamé les travaux pour convertir l'axe A13-A14 en autoroute en flux libre. Le groupe veut remplacer les points de péage par des portiques sans arrêt.

C'est le début de la fin des barrières de péage sur les autoroutes A13 et A14, entre Paris et Caen. « Mais le principe même du péage, lui, ne disparaît pas », insiste Josélito Bellet, responsable du projet « flux libre » chez Sanef (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France), groupe qui détient la SAPN (Société des autoroutes Paris-Normandie).

L'entreprise a démarré mardi 9 mai à Incarville, notamment, les premiers coups de pioche de son vaste chantier d'aménagement d'une autoroute à flux libre sur ses deux autoroutes. Concrètement, les barrières de péage telles que nous les connaissons vont disparaître progressivement jusqu'en 2027.

« La mise en péage en flux libre de l'autoroute Paris-Normandie permet au client d'emprunter l'axe autoroutier entre Paris et Caen, sans arrêt aux barrières de péage et sans réduire sa vitesse, grâce à un système de paiement basé sur la détection et l'identification des véhicules. **SANEF**

Ce projet financé par le groupe pour 120 millions d'euros concerne les 210 kilomètres d'autoroutes séparant Paris et Caen.

Le long de cet axe, 14 sites de péage en flux libre seront aménagés à la place de ce que sont aujourd'hui les cinq barrières de péages (Montesson sur l'A14 / Buchelay sur l'A13 / Heudebouville sur l'A13 / Beuzeville sur l'A13 / Dozulé sur l'A13), les six diffuseurs (n°6 à Chambourcy sur l'A14 / n°18 à Heudebouville sur l'A13 / n°25 à Bourg-Achard sur l'A13 / n°26 à Bourneville sur l'A13 / n°27 à Toutainville sur l'A13 / n°31 à Cagny sur

l'A13) et les quatre échangeurs (Incarville entre l'A13 et l'A154 / Bourneville entre l'A13 et l'A131 / Quetteville entre l'A13 et l'A29 / Cagny entre l'A13 et l'A183). Tous ces aménagements antérieurs disparaîtront avec l'installation, à proximité de ces derniers, de portiques métalliques qui enjambreront la chaussée pour couvrir l'ensemble des voies.

Télépéage ou plaque d'immatriculation

Tout le long de la future autoroute dite « en flux libre », la facturation se fera de deux façons : via des portiques métalliques équipés d'antennes de télépéage et via des caméras permettant de photographier l'immatriculation des véhicules pour ceux qui n'ont pas un abonnement à un télépéage.

- Pour les conducteurs avec un badge de télépéage, la facturation sera automatique, donc aucune démarche à effectuer pour eux.

- Pour les non-abonnés, ils auront deux possibilités. Il y a d'abord une option « simple », c'est-à-dire le paiement automatique par carte bancaire en enregistrant sa plaque d'immatriculation en amont (les futurs passages seront alors automatiquement débités). Pour les autres, ils pourront payer à l'unité après chaque passage, mais la démarche est plus complexe : soit sur Internet, soit dans un point physique chez un partenaire de la SAPN hors réseau autoroutier.

Dans le cas de paiements à l'unité, les conducteurs disposeront de 72 heures pour régler leur facture. La Sanef assure que les tarifs et tronçons soumis à une tarification seront maintenus dans la configuration actuelle.

Le responsable du projet chez Sanef assure qu'il « n'y aura



Avec son projet d'autoroute en flux libre, la Sanef veut enlever l'ensemble des points de péage sur les 210 kilomètres de l'A13 et de l'A14, comme ici à l'échangeur d'Incarville, qui est le premier chantier. La Dépêche de Louviers - Pierre CHOISNET

pas besoin d'être un expert du digital pour payer, ce sera très simple ».

À noter que diverses situations doivent encore être précisées par le groupe. Exemple : que faire lorsque j'ai prêté mon véhicule à une proche et que je suis débité automatiquement ?

Plus aucun paiement en liquide

Josélito Bellet affirme que la transition se fera « en douceur », et que la pédagogie sera de mise pour expliquer le nouveau système. Il poursuit : « Aujourd'hui, environ la moitié des transactions sur l'A13 et l'A14 se font avec des abonnements de télépéage. Et le paiement en liquide, qui ne sera donc plus possible, est vraiment marginal vu qu'il représente moins de 5 % ».

Au niveau du calendrier, la mise en place se fera au fur et à mesure jusqu'en décembre 2024, date à laquelle l'ensemble des 12 sites passeront en flux libre. Les deux premiers sites en travaux, l'échangeur d'Incarville et celui de Cagny (Calvados) seront activés, si tout se passe bien, dès juin 2024 (lire l'encadré pour le calendrier des travaux). Mais pour détruire les barrières de péage existantes, les chantiers se poursuivront au moins jusqu'en 2027.

François Cornier, directeur délégué à la construction chez Sanef, promet que les travaux « un peu partout sur l'A13 et l'A14 généreront le moins possible les usagers ». Des chantiers de nuit seront notamment

au programme.

« Gain de temps et écologie »

Ce système en flux libre existe déjà dans certains pays, et Sanef le teste depuis 2009 sur l'A4. Le groupe met en avant un « gain de fluidité et de temps pour les conducteurs ». « Aujourd'hui, pour faire un Paris - Caen, vous êtes amenés à vous arrêter à cinq barrières de péage. Lors de week-end chargé, comme celui de Pâques, cela représente une sacrée perte de temps », avance Josélito Bellet.

Par ailleurs, l'entreprise évoque évidemment l'argument écologiste. Elle met en avant deux chiffres : « 25 000 tonnes de CO2 économisés [NDLR : les bouchons en gare de péages émettent plus de pollution qu'une circulation fluide] et 28 hectares rendus à la nature à la fin du projet. » En effet, les portiques en flux libre auront une emprise foncière bien moins importante.

Par ailleurs, le groupe compte aujourd'hui une centaine de personnes employées pour le fonctionnement des 14 sites de péage actuels. Il leur sera proposé de « rejoindre un futur centre de relation client », lequel doit amener l'embauche de 150 personnes supplémentaires.

● Pierre CHOISNET

■ Pour mieux comprendre le projet, une vidéo est à retrouver sur le YouTube de Sanef & Vous.



Le péage situé à Heudebouville va disparaître entièrement pour être remplacé par des portiques à détection automatique. La Dépêche de Louviers - archive

SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON

Comprendre l'audit énergétique

La maison de l'habitat accueille depuis mai 2019 tous les habitants ayant un projet immobilier : achat, location, rénovation. Dans un contexte de crise énergétique profonde, elle délocalise ses activités pour aller à la rencontre de ceux qui souhaitent engager des travaux de rénovation.

Après le succès de sa 1^{re} « rencontre de la rénovation » en février dernier, elle se rendra à Saint-Aubin-sur-Gaillon le jeudi 1^{er} juin à 20 h pour un deuxième rendez-vous. Cet conférence gratuite s'adresse à tous les habitants du territoire.

Cette deuxième rencontre vise à creuser le sujet de l'audit énergétique : quand faire un audit énergétique et pourquoi ? À qui s'adresser ? Combien cela coûte-t-il ? Quelles aides financières peuvent être débloquées avec un audit énergétique ? Les échanges seront enrichis par la présence d'un bureau d'études conventionné par la Région Normandie qui accompagne les particuliers dans les étapes de cet audit.

« La maison de l'habitat organisera, dans les mois à venir, de nouvelles rencontres

de la rénovation dans les communes de l'Agglo, avec le soutien des mairies. L'objectif est simple : qu'un maximum de personnes prenne connaissance de son existence et de son utilité, notamment sur le volet de la rénovation énergétique. Ces réunions sont ouvertes à TOUS les habitants du territoire, quel qu'en soit le lieu d'accueil », avance l'Agglomération Seine-Eure, qui ajoute : « Propriétaire, locataire, bailleur ou même usfruitier d'un logement sur le territoire Seine-Eure, tous peuvent profiter d'un accompagnement gratuit de La maison de l'habitat. Elle les aidera, pas à pas, à mener à bien leur projet de rénovation énergétique. »

■ Rendez-vous le jeudi 1^{er} juin, à 20 h, dans la salle des fêtes de Saint-Aubin-sur-Gaillon (1, rue des Motelles). D'une durée d'environ 1h30, avec un temps de présentation suivi d'un temps d'échanges avec le public, cette réunion est organisée à la demande de la mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

AMFREVILLE-SUR-ITON

PIERRES EN LUMIÈRE Première édition réussie



Les habitants ont répondu présents. Mairie d'Amfreville-sur-Iton

Pour sa première participation au festival Pierres en lumières, la Mairie d'Amfreville-sur-Iton a ouvert l'église, dimanche 14 mai de 20 h à 22 h 30, permettant aux nombreux visiteurs de découvrir l'éclairage de la nef et du chœur récemment rénové, ainsi que les talents des habitants du village. « Chacun a apprécié l'exposition de patchwork, photos, peinture, sculpture, poterie et objets en bois dans une ambiance musicale animée par la chorale d'Amfreville Demi-ton et son chef de chœur, Fabrice Léonet, suivie par le groupe local Light on Jazz. Belle soirée convi-

viale et culturelle », se réjouit Marie-Joëlle Lenfant, la maire d'Amfreville-sur-Iton.



L'événement a eu lieu dimanche 14 mai. Mairie d'Amfreville-sur-Iton

Calendrier des travaux

Les travaux vont se réaliser par lots, sur les 14 sites et selon les périodes suivantes :

- De mai à sept 2023 : Incarville, Cagny, Heudebouville (deux sens), Montesson (vers Caen), Chambourcy (entrée vers Caen et sortie depuis Caen), Buchelay (deux sens).
- De septembre à janvier 2024 : Bourneville P (bretelles entrée/sortie), Troarn (sortie depuis Caen et entrée vers Caen), Montesson (vers Paris), Heudebouville (sortie depuis Paris et entrée vers Paris), Dozulé (deux sens + bretelles entrée/sortie), Beuzeville (deux sens + entrée vers Paris et sortie depuis Caen).
- De janvier à l'été 2024 : Beuzeville (sortie depuis Paris et entrée vers Caen), Bourg Achard (bretelles entrée/sortie), Bourneville Annexe (bretelles 2 sens), Quetteville (sortie vers A29 et entrée vers A13), Toutainville (entrée vers Paris et sortie depuis Paris).